COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23 (dont 5 procurations)

L'an deux mille vingt-six le six octobre,
le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à l'annexe de mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire en exercice.
Date de convocation : 1er octobre 2026

PRESENTS : LECOMTE P., CONIJN M., MOURCEL L., ESTRADE C., LAGORGETTE P., LACHAUD J., VICAIRE BONNIEU D., VILLENEUVE P., SOULÉ A., FORESTIER M., DURET C., CUVELARD V., MENERET K., HUGON DE MASGONTIER A., LAVILLE G., SIMPFENDOERFER S., LECOINTRE L.

ABSENTS EXCUSÉS : CAZERES C. procuration à CONIJN M., MAILLETAS A. procuration à LAGORGETTE P., LECOQ T. procuration à LACHAUD J., CRUCHEZ C. procuration à MOURCEL L., MALLET GRELLETY D. procuration à LECOMTE P.

SECRETAIRE : LAGORGETTE P.

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 septembre 2026
Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de réunion du 07/09/2026.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - DÉSIGNATION RÉFÉRENT INTERNE RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a désigné l'ATD 24 (Agence Technique Départementale) déléguée à la protection des données par délibération du conseil municipal du 18 mai 2018.
Il indique qu'il convient désigner officiellement, en interne, un référent RGPD qui sera l'interlocuteur privilégié entre le DPD (Délégué à la Protection des Données) et les services municipaux. Ce référent aura pour missions de :

- Relayer les préconisations du DPD auprès des agents et des élus,
- Coordonner la tenue et la mise à jour du registre des traitements sur le logiciel MADIS,
- Faciliter l'exercice des droits des administrés,
- Participer aux formations et sensibilisations organisées par les DPD avec les élus.

Ce référent peut être un agent administratif formé, un responsable de service, ou un élu volontaire disposant des compétences.
Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

- Véronique FOLIOT CAMPAGNAUD référente interne RGPD au sein de la commune de LA ROCHE-CHALAIS.

Chaque élu s'est vu remettre un dossier contenant les fiches pratiques sur les données personnelles et est invité à compléter les formulaires de consentement avant fin octobre.

2 - ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES
Le maire rappelle la procédure de consultation et la mission confiée au cabinet RISKOMNIUM pour renouveler les contrats d'assurances de la commune à compter du 1er janvier 2027.
Il présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir, selon les préconisations du cabinet, les sociétés suivantes :
Lot 1 : **DOMMAGES AUX BIENS** : SMACL, avec franchise de 3.000€ pour un montant de 29.131,41€,
Lot 2 : **RESPONSABILITÉ CIVILE** : SMACL, avec franchise de 1.500€, taux retenu de 0.36188%, pour un montant de 2.633,28 €,
Lot 3 : **PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE** : RELYENS MI-RELYENS SPS pour un montant de 435,67 €,
Lot 4 : **RISQUES STATUTAIRES** : SMACL/MUTEX, décès CITIS, 30 jours fermes en MO IRCANTEC, 2,47% (personnel CNRACL) et 1,30% (personnel IRCANTEC) pour un montant estimé de 16 976,77€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ***à l'unanimité*** :
- Approuve le rapport d'analyse des offres et prend acte de l'attribution des marchés comme stipulé ci-dessus,
- Accepte la date du 1er janvier 2027 pour la prise d'effet des nouveaux contrats,
- Désigne le maire, ou son adjoint, pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

3 - RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC CREMATORIUM DE LA ROCHE-CHALAIS
Monsieur le Maire indique que fonctionnement du crématorium de La Roche-Chalais est régi par un règlement qui doit être visé par le Conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ***à l'unanimité***, approuve le règlement intérieur qui sera annexé à la présente délibération.

4 - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU SERVICE CRÉMATORIUM
Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 256 et 256 A du Code général des impôts, les prestations de services et les livraisons de biens effectuées à titre onéreux sont soumis au taux de TVA de 20%.
Vu les articles 256 et 256A du Code des Impôts,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ***à l'unanimité***, décide :
- D'assujettir les frais de dossier et procédures, les redevances sur le chiffre d'affaires et les redevances d'occupation du domaine public à la TVA de 20% sur le service crématorium du budget principal.

5 - Suites débat du 30 septembre sur le thème de l'Économie
Retour sur les points forts/points faibles de la commune et les possibilités de mises en œuvre de certaines mesures fiscales.

Jocelyne LACHAUD
- Balisage chemin de Compostelle
- Réfléchir sur l'aménagement de la maison de la forêt
- Etat des lieux de l'église de Léparon et la chapelle du Bost (affaissement de la voute = travaux à prévoir)

Delphine VICAIRE BONNIEU
- Marche solidaire du 3/10 : belle participation malgré la météo
- Mare de Bellefond qui a été curée se remet en eau (voir si poursuite du projet initial)
- Label APIcité : la commune a obtenu 2 abeilles pour la première demande
- Présence de cyanobactéries à proximité du camping = faire analyse
- 8/10 conférence de presse sur le moulin de Reyraud.

Pascal LECOMTE :

- Le ticket sport ne rencontre pas le succès escompté : revoir le mode de distribution.
- Amicale laïque en souffrance : nouvelle AG prévue.

Martine CONIJN :

- Fréquentation du cinéma en hausse par rapport à l'année passée
- Fête de la science du 3 au 9/10
- 7/10 à la bibliothèque à 18h00 présentation, échanges et dédicaces avec *Gérald SIM*, auteur du livre « *Des familles juives pendant la Seconde Guerre mondiale en Charente-Maritime ».*
- 8/10 Commémorations **«** HOMMAGE AUX FAMILLES DÉPORTÉES DE LA RAFLE JUIVE D'ANGOULÊME » à 17h30 à Saint-Michel-Léparon à 18h à Saint-Michel-de-Rivière - 18h15 **:** Accueil au foyer rural de Karen Taïeb, conservatrice du Mémorial de la Shoah.

Laurent MOURCEL :

- Crèche : appel d'offres en cours jusqu'au16/10 (40 dossiers retirés)
- Extension résidence J. NICOLAS
- Batier 2 : passage de caméras dans les réseaux, rencontre avec l'ATD pour le coût estimatif.

Cristèle ESTRADE :

- Batier 2 : étude de besoin à prévoir pour la réalisation du lotissement
- Réunion du groupe d'ici fin octobre

Jean Michel SAUTREAU :

- Prochain conseil municipal le 2/11

A la question posée par Guy LAVILLE le 7/09 sur l'immeuble situé 2 rue des Ecus en vente sur saisie immobilière, il s'avère qu'après une étude technique et financière, la réalisation de ce aménagement impliquerait des dépenses d'acquisition et de travaux particulièrement élevées au regard du gain de 3 à 4 places de stationnement.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h05.